

Le 9 août 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 août 2022 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Ian Gray, conseiller

Madame Isabel Boulay, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTS

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

2022-08-093 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 août 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2022-08-094 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 août 2022 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 9 août 2022

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-11 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AUTORISER LES POTAGERS EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET PUBLIQUES ET D'EN FIXER LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	NOMINATION / DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
7.3.2	AUTORISATION / DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-08-095 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2022-08-096 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-11 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AUTORISER LES POTAGERS EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET PUBLIQUES ET D'EN FIXER LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 10 mai 2022 le premier projet de règlement numéro 572-11 modifiant le règlement de zonage 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 juin 2022 à 18 h;

Le 9 août 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 12 juillet 2022 un second projet de règlement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 572-11 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'autoriser les potagers en cour avant et en cour avant secondaire dans les zones résidentielles, commerciales, industrielles et publiques et d'en fixer les conditions d'aménagement ».

ADOPTÉE

2022-08-097 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière-adjointe;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-sept dollars et dix cents (185 747,10 \$).

ADOPTÉE

2022-08-098 7.3.1 NOMINATION / DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme madame Isabelle Perron, à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

QUE cette embauche soit effective à compter du 15 août 2022.

ADOPTÉE

2022-08-099 7.3.2 AUTORISATION / DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil dont le numéro d'entreprise (NEQ) est le 8813433016 doit nommer un ou des représentants autorisés pour ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit, dans le cadre de ses fonctions, interagir régulièrement avec Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 août 2022

QUE madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil à :

1. Inscrire l'entreprise « Municipalité de Terrasse-Vaudreuil » aux fichiers de Revenu Québec;
2. Gérer l'inscription de l'entreprise « Municipalité de Terrasse-Vaudreuil » à ClicSÉCUR – Entreprises;
3. Gérer l'inscription de l'entreprise « Municipalité de Terrasse-Vaudreuil » à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
4. Remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise « Municipalité de Terrasse-Vaudreuil », ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
5. Consulter le dossier de l'entreprise « Municipalité de Terrasse-Vaudreuil » et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022-08-100 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 9 août 2022 à 20 h.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière